

Contribution du groupe de travail Recherche au colloque CSI-ONG du dimanche 24 novembre sur le rôle des ONG accréditées dans la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO de 2003

Le groupe de travail recherche

Le groupe de travail sur la recherche du forum des ONG PCI a été créé à Windhoek, en Namibie, en 2015. Il a pour objectif d'encourager l'échange de connaissances et d'informations entre les membres du forum des ONG PCI et de renforcer la coopération entre les professionnels du patrimoine et les chercheurs. Les réunions des groupes de travail ont toujours lieu pendant les réunions de l'Assemblée générale et des comités intergouvernementaux, où les membres du forum des ONG PCI peuvent présenter des sujets qu'ils ont étudiés ou qu'ils souhaitent aborder. Le rôle de la recherche dans le processus d'inventaire a été discuté à Jeju. Pour la réunion à Maurice, le sujet choisi est la «*recherche participative*», car il a été estimé que les ONG pourraient jouer un rôle important à cet égard.

Contact: Albert van der Zeijden, a.vanderzeijden@immaterieelerfgoed.nl

Le rôle des ong dans la recherche sur le PCI

- sur les plans national et international (voir la mise en œuvre de la convention de 2003)
- Sur le plan international

Introduction

La recherche est un axe important de la Convention de 2003 en vue d'une sauvegarde efficace du PCI. Du reste, son article 13 stipule « favoriser les études scientifiques, techniques et artistiques, ainsi que les méthodologies de recherche, en vue de la sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel, en particulier du patrimoine culturel immatériel en péril ».

Dans la Convention, cette recherche est le plus souvent présentée en relation avec l'inventaire et en relation avec le développement de méthodologies de sauvegarde. Les inventaires doivent refléter la diversité du PCI et contribuer à sa sauvegarde. Le processus d'inventaire doit être inclusif, respecter la diversité et soutenir la sauvegarde par les communautés et les groupes. La recherche et la documentation devraient contribuer à la sauvegarde. Les résultats de la recherche sont accessibles et utilisés. (Séance d'information sur le cadre global de résultats de la Convention de 2003, Paris 2018). Les communautés devraient être impliquées autant que possible dans le processus de recherche et devraient en tirer profit.

Quel pourrait être le rôle des ONG dans la recherche sur le PCI?

« Dans le cadre de ses activités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, chaque État partie s'efforce de garantir la participation la plus large possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus qui créent, maintiennent et transmettent ce patrimoine, et de les associer activement à sa gestion » (article 15 de la Convention UNESCO de 2003).

«Les instituts de recherche devraient «développer des approches communes» et « impliquer les praticiens et les détenteurs du patrimoine culturel immatériel lors de l'organisation d'expositions, de conférences, de séminaires, de débats et de formations sur leur patrimoine »(Directives opérationnelles, version 2018, articles 80 et 88).

Le rôle des ONG serait particulièrement de renforcer la participation de la communauté à la recherche :

1. en termes de Connaissances, entretenir le dialogue entre chercheurs et communautés et la promotion des résultats des recherches menées par la communauté ;
2. construire ensemble de nouvelles connaissances à travers des approches participatives et interactives, la construction mutuelle des connaissances, tout en impliquant les connaissances locales et académiques.
3. sur les Inventaire, travailler sur des inventaires participatifs du PCI
4. sur les stratégies de sauvegarde : travailler sur des méthodologies participatives impliquant les communautés
5. en termes de formation/autonomisation des communautés : inclure des écoles de terrain et des ateliers de formation à l'utilisation technique du matériel documentaire, aux méthodes d'entretien et d'observation, à l'éthique, etc.
6. élaborer des plates-formes permettant aux membres de la communauté de présenter des recherches, notamment les médias sociaux, Internet, des programmes publics (expositions, performances et démonstrations) et des activités dans les écoles;
7. projets de recherche sur les jeunes, utilisation des archives pour stimuler la recherche sur le PCI actuel, inclusion de multiples secteurs d'une communauté dans les activités de recherche.

Au niveau international

Aider le comité intergouvernemental à contribuer à:

- évaluer et réfléchir sur le fonctionnement de la convention du PCI
 - focaliser les actions sur des thèmes prioritaires, tels que:
1. l'élaboration de nouvelles stratégies d'adaptation en situation de crise politique, sociale et naturelle. Des travaux importants ont récemment été consacrés au rétablissement culturel après des catastrophes naturelles et d'autres crises humanitaires, par le biais de narrations et d'autres formes de PCI.
 2. proposer une réflexion sur des sujets spécifiques importants pour les communautés, tels que:
 - Patrimoine controversé
 - Le PCI en milieu urbain
 - Le PCI et les cultures des jeunes
 - Le PCI en relation avec le patrimoine matériel
 - Le PCI et tourisme

Nous présenterons ces sujets sous forme de discussion sous la coordination de Albert van der Zeijden (Centre néerlandais pour le patrimoine culturel immatériel et du Groupe de travail sur la recherche du Forum des ONG PCI), Laurier Turgeon (Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique; Université Laval, Québec, Canada), Valentina Lapicciarella Zingari (Ph.D. anthropologue culturelle, animatrice de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du

patrimoine culturel immatériel, Simbdea - www.simbdea.it ONG accréditée par l'UNESCO pour le PCI) et Robert Baron (Programme d'art populaire, Conseil des arts de l'État de New York, New York, NY, États-Unis, représentant également le SIEF).